

continuer nos efforts en faveur de la petite enfance est une priorité

Depuis une dizaine d'années, la Ville de Carouge a fait de la politique de la petite enfance une priorité. Elle entend non seulement répondre à l'importante demande de placements en IPE ou en accueil familial de jour, mais également anticiper les besoins qui vont découler de l'augmentation de sa population avec la mise sur le marché de nombreux nouveaux logements.

Au-delà de la construction de crèches et de leur financement, les communes doivent faire face à de nouveaux enjeux. Accueillir des enfants d'âge préscolaire en collectivité nécessite de développer des projets pédagogiques de qualité qui permettent non seulement aux enfants de se

développer selon leurs rythmes et leurs besoins, mais également d'établir avec leurs parents des liens de confiance. Les parents et les professionnels deviennent alors de véritables partenaires. C'est pour cette raison que le terme «coéducation» est aujourd'hui largement employé.

La plupart des parents ont besoin actuellement de solutions de garde pour leurs enfants. En Suisse, la situation des familles s'est profondément modifiée depuis 20 ans. Une majorité d'entre elles voient les deux parents être actifs professionnellement.

«A une époque où les Institutions de la petite enfance (IPE) doivent répondre à des besoins de plus en plus larges, Carouge, comme d'autres villes suisses, redéfinit leurs missions en insistant sur cinq rôles clés : agir dans la perspective d'une éducation précoce, permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée, contribuer au lien social et lutter contre l'isolement, détecter précocement les éventuels besoins spécifiques des enfants et contribuer à réduire l'inégalité des chances. La Commission suisse de l'Unesco a réalisé un document très important à l'échelle de notre pays, appelé «Cadre d'orientation de la petite enfance», qui promeut justement ces cinq rôles clés»

Jeannine de Haller Kellerhals,
conseillère administrative
déléguée



«Une meilleure connaissance du développement de l'enfant et des aspects positifs d'une socialisation précoce explique cette augmentation des demandes d'accueil dans les institutions de la petite enfance, au détriment des autres solutions de garde, constate François Berthoud, chef du Service des affaires sociales. Et cette tendance irréversible est un des enjeux que la Ville de Carouge s'est déjà attelée à relever.»

UNE OFFRE QUI S'ADAPTE AUX BESOINS DES FAMILLES

La Constitution genevoise prévoit certes que le Canton doit répondre aux besoins de la population. «Toutefois, à ce jour et en regard de l'état des finances cantonales, l'essentiel de l'effort repose sur les seules communes», note Jeannine de Haller Kellerhals. Dans ce contexte, Carouge a mené, avec d'autres communes, une réflexion très poussée sur

l'établissement d'une politique conjointe intercommunale. Elle s'est, par exemple, fortement impliquée dans la négociation de la convention collective de travail intercommunale des Institutions de la petite enfance dont une nouvelle version est entrée en vigueur au début de 2014. Avec 356 places disponibles à la rentrée de 2014 contre 282 en 2011, la Ville de Carouge a considérablement augmenté ses capacités d'accueil, tout en veillant à disposer de professionnels dûment qualifiés. L'ouverture, en 2016, du nouvel Espace de vie enfantine (EVE) de Pinchat, qui passera de 50 à 90 places et sera suivie, dès 2017, par celle de l'EVE de l'Îlot des Menuisiers (80 places) s'inscrivent dans cette ligne. «Cet effort méritera d'être poursuivi compte tenu de l'augmentation constante de la population carougeoise. A relever que notre commune est reconnue pour la grande qualité de ses institutions pour la petite enfance», conclut Jeannine de Haller Kellerhals. ■